

SOLIDARITÉS

PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Arrêté du 26 novembre 2009 portant nomination des membres du jury de l'examen organisé en 2010 pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur d'enseignement technique aux aveugles et déficients visuels

NOR : M TSA0931173A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville,
Vu l'article D. 312-116 du code de l'action sociale et des familles ;
Vu l'arrêté du 15 décembre 1976 modifié relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels ;
Vu l'arrêté du 13 octobre 2009 portant ouverture, au titre de l'année 2010, d'une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur d'enseignement technique aux aveugles et déficients visuels,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur d'enseignement technique aux aveugles et déficients visuels est composé ainsi qu'il suit :

Président

M. Laurent DUBOIS-MAZEYRIE, adjoint au chef du bureau de l'enfance handicapée, sous-direction des personnes handicapées, direction générale de l'action sociale.

Membres titulaires

M. Jean-Pierre DUROZARD, inspecteur de l'éducation nationale ;
M. Patrick COURBIER, inspecteur de l'enseignement technique ;
Mme Françoise MAGNA, inspectrice pédagogique et technique ;
Dr Corinne LEOWSKI, Institut national des jeunes aveugles (Paris) ;
Mme Sylviane BRUN, Centre national de formation des enseignants intervenant auprès des déficients sensoriels, Chambéry (73) ;
M. Guy BERANGER, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (Paris) ;
Mme Dominique BRUNEAU, enseignante, institut l'Arc-en-Ciel, Marseille (13) ;
M. Daniel RIVIERE, enseignant, centre FORJA (Paris).

Personne qualifiée

M. Patrick HAULE, institut pour déficients sensoriels Le Phare, Illzach (68).

Membres suppléants

Mme Solène GUIHARD-JUVIN, institut Les Hauts Thébaudières, Vertou (44) ;
Dr Béatrice LE BAIL, ophtalmologiste, IME Jean-Paul, Evry (91) ;
Mme Catherine POMAREDE, centre pour déficients sensoriels, Rodez (12) ;
M. Rémi ROUSSEL, Institut national des jeunes aveugles (Paris).

Article 2

Le directeur général de l'action sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une mention sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 26 novembre 2009.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général de l'action sociale :
*L'adjoint au sous-directeur
des personnes handicapées,*
P. RISSELIN